

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—L'OPINION DU MINISTRE À PROPOS DE LA VENTE POSSIBLE DE LA SOCIÉTÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, à maintes occasions, les députés de mon parti ont expliqué très clairement que les Canadiens devraient un jour, par l'intermédiaire de leur gouvernement, verser des centaines de millions de dollars pour favoriser le développement du Canadair. Quand la survie de la compagnie sera assurée, nous ne voulons pas qu'elle soit donnée en cadeau au secteur privé. Toutefois, le ministre du Développement économique a déclaré aujourd'hui qu'il serait ravi si l'on pouvait vendre Canadair. En outre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a affirmé qu'il pensait que tout le monde serait très heureux de vendre Canadair, et lui tout particulièrement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'exprimait-il au nom du gouvernement quand il a dit qu'il aimerait vendre la société?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député avait écouté attentivement mes propos, il se rendrait compte que je n'ai fait que réitérer ce qu'a toujours dit le gouvernement, c'est-à-dire qu'il serait souhaitable, le moment venu, de vendre, non pas Air Canada comme je crois qu'il l'a dit . . .

Des voix: Canadair.

M. Roberts: . . . mais Canadair, si l'on peut trouver un acheteur canadien—il s'agit d'une simple hypothèse et ce serait seulement à la condition qu'il existe un acheteur canadien—qui soit prêt à protéger les avantages qui ont découlé jusqu'à présent du fait que le gouvernement était propriétaire de Canadair.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre du Canada. Peut-il confirmer que c'est bien la politique du gouvernement? Son ministre vient d'annoncer que la société Canadair serait remise au secteur privé une fois que les Canadiens auront dépensé des centaines de millions de dollars pour la tirer d'affaire. Est-ce ainsi que le premier ministre voit les choses?

M. Crosbie: Vendez la Banque du Canada.

M. Riis: Le gouvernement a-t-il pour politique de se servir des deniers publics pour créer une société de la Couronne, puis de la remettre entre les mains du secteur privé une fois qu'elle est devenue rentable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que nous avons clairement expliqué au fil des ans que nous considérons les sociétés de la Couronne comme un instrument de la politique du gouvernement.

M. Crosbie: C'est la marque du vieux libéralisme.

M. Trudeau: Nous les avons utilisées de cette façon et continuons à le faire, mais nous ne pensons pas que le gouvernement doit obligatoirement être propriétaire de ces sociétés et les diriger indéfiniment s'il n'en a plus besoin pour appliquer sa

Questions orales

politique. Dans le cas de Canadair, comme dans celui de de Havilland, d'ailleurs, le gouvernement a pris une décision parce que nous ne voulions pas que cette technologie de pointe échape au Canada. C'est malheureusement ce qui s'était passé pour l'Arrow, comme le président du Conseil du Trésor nous l'a rappelé. Nous voulions que cette technologie demeure au Canada, or le secteur privé voulait fermer ces entreprises, nous avons donc fait en sorte de les maintenir ouvertes. Une fois qu'une entreprise fonctionne et que le Canada est certain de garder la technologie, nous n'avons pas d'objection fondamentale à vendre cette société en échange de considérations bonnes et valables—peut-être pour \$1 et d'autres considérations valables, pour reprendre une formule connue.

Sérieusement, je dirais que la réponse est non; nous n'avons pas l'intention de garder cette société indéfiniment sous la coupe du gouvernement. De toute manière, cette question est purement hypothétique. La société demeure canadienne, nous voulons que la technologie reste au Canada, et nous verrons bien ce que l'avenir nous réserve.

M. Crosbie: Nous voulons Roberts. Nous voulons Roberts.

* * *

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MISE À PIED D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL À KITCHENER

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Peut-être sait-il que, à la fin du mois, 18 employés intermittents, contractuels ou à temps partiel vont être renvoyés du bureau de la CAS à Kitchener? Ils traitent les réclamations d'assurance-chômage et, soit dit en passant, font énormément de temps supplémentaire, certains d'entre eux jusqu'à trois soirs par semaine.

Je ne m'attends pas que le ministre soit au courant de tous les détails, mais j'aimerais savoir si le ministère a pour règle, d'une part, de mettre des employés à pied et, d'autre part, de continuer à payer du temps supplémentaire, ce qui doit coûter très cher, à mon avis? Est-ce rentable?

Deuxièmement, et c'est beaucoup plus important, le ministre peut-il nous garantir que cela ne retardera pas indûment le traitement des réclamations, comme ce fut le cas dans le passé, alors que le chômage est à son pire, que les requérants en souffrent énormément et que d'autres organismes d'assistance sociale doivent intervenir afin de soulager temporairement les chômeurs . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a posé sa question.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je réponds oui à la première partie de la question, je suis au courant de la situation. Mon collègue de Kitchener m'en a parlé. Vraisemblablement, le député connaît les détails mieux que moi, mais je peux lui dire que j'ai demandé un rapport complet afin de me familiariser avec ce dossier.